

**Fonds de Dotation de la Fondation  
pour la Cuisine Durable by Olivier Ginon**

Fonds de dotation  
Siège Social : 59 quai Rambaud  
69002 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



**MAZA SIMOENS**

Commissaire aux comptes  
26 rue Raspail  
69600 OULLINS – PIERRE-BENITE

**Fonds de Dotation de la Fondation  
pour la Cuisine Durable by Olivier Ginon**

Fonds de dotation  
Siège Social : 59 quai Rambaud  
69002 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation de la Fondation pour la  
Cuisine Durable by Olivier Ginon,**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation de la Fondation pour la Cuisine Durable by Olivier Ginon relatifs à l'exercice de 10 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 7 mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux fondateurs.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Oullins – Pierre-Bénite,  
Le 19 septembre 2024**

**MAZA SIMOENS  
Commissaire aux Comptes**



**Sébastien BELMONT**

**Bilan actif**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissement Dépréciation</b>	<b>Net au 31/12/2023</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks et en-cours			
Créances			
Autres postes de l'actif circulant			
<i>Disponibilités</i>	70 909		70 909
<b>Total II</b>	<b>70 909</b>		<b>70 909</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>70 909</b>		<b>70 909</b>
Legs nets à réaliser :			
acceptés par les organes statutairements compétents			
autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre :			



**Bilan passif**

	<b>au 31/12/2023</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	
Fonds propres sans droit de reprise	
Fonds propres avec droit de reprise	
Réserves	
Fonds propres consommables	22 250
<b>Total I</b>	<b>22 250</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	
<b>PROVISIONS</b>	
<b>DETTES</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 659
<b>Total IV</b>	<b>48 659</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>70 909</b>
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	48 659
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



**Compte de résultat**

	du 07/03/23 au 31/12/23 10 mois	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
<b>Ventes de biens et de services</b>		
Ventes de biens		
Ventes de prestations services		
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>172 750</b>	
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	172 750	
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
<b>Total I</b>	<b>172 750</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	172 750	
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
<b>Total II</b>	<b>172 750</b>	
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
<b>Total V</b>		



**Compte de résultat**

	du 07/03/23 au 31/12/23 10 mois	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
<b>Total VI</b>		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>172 750</b>	
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>172 750</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		



## Règles et méthodes comptables



Désignation : Fonds de Dotation de la Fondation pour la Cuisine Durable by Olivier Ginon

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 70 909 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 07/03/2023 au 31/12/2023.

### **Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre**

Le fonds de dotation a pour objet de développer et de soutenir des projets d'intérêt général consacrés à la valorisation de la gastronomie française en France et dans le Monde.

Le fonds de dotation fait appel au mécénat.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Faits caractéristiques



### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

Le fonds de dotation a été créé en 2023. Par exception, le premier exercice social s'étend du 7 mars 2023 au 31 décembre 2023.

**Notes sur le bilan**

**Fonds propres**

**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
<b>Situation nette</b>					
Fonds propres consommables			195 000	172 750	22 250
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>			<b>195 000</b>	<b>172 750</b>	<b>22 250</b>



**Notes sur le bilan**

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 48 659 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 659	48 659		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>48 659</b>	<b>48 659</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				



**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 824
<b>Total</b>	<b>1 824</b>